

## SOCIÉTÉ AGRICOLE DE PHU-QUOC caféiers, cocotiers, vanilliers...

Dans un ouvrage publié en 1878, le Comité agricole et industriel de la Cochinchine<sup>1</sup> cite comme exploitations agricoles importantes :

- 1° La Société agricole et industrielle de la Cochinchine, du Cambodge et de l'Annam, qui possède 60 hectares à Thuduc et 75 hectares à Chau-thoi, près de Biênhoa ;
  - 2° Plantation [Octave] Vandelet, à Cho-duoc, près de Saigon, d'une contenance de 15 hectares ;
  - 3° Société de la Nouvelle-Espérance, dans la plaine des Tombeaux : 483 hectares de cannes à sucre ;
  - 4° Plantation Fargues : 23 hectares de poivres, caféiers, vanilliers ;
  - 5° Société agricole de Phu-Quoc : 400 hectares ;
  - 6° Société chinoise de Thudaumot.
- 

COURRIER DE L'INDO-CHINE  
Saïgon  
(*Le Temps*, 3 juin 1880)

### [Exposition des produits de la Cochinchine]

L'ouverture de l'exposition des produits de la Cochinchine a mis le public à même de juger tout ce que l'agriculture peut rendre dans cet admirable pays. La collection des bois du Jardin botanique comprenant 160 échantillons, celle de l'inspection de Tay-ninh qui en compte 103, ont été très remarquées. Mais le succès le plus vif a été pour la Société agricole de Phu-Quoc, qui avait exposé du café, des rotins, de la gomme-gutte.

---

[Exposition industrielle et agricole]  
RAPPORT DU JURY  
(*Excursions et reconnaissances*, n° 4, Saïgon, 1880)

### ARRONDISSEMENT D'HATIEN. Exploitations agricoles.

[23] Dans l'île de Phu-quoc, 400 hectares concédés à MM. Coutel et Girard, pour y entreprendre diverses cultures, ont été l'objet de l'examen de la 2<sup>e</sup> section du jury.

La propriété se compose de deux territoires bien distincts, séparés l'un de l'autre par plusieurs kilomètres :

— à Bari-vam existe une plantation de 30 hectares de caféiers placés en rangs réguliers, à intervalles de 2 m. 50 cent. par chaque plant. Le terrain choisi s'élève doucement vers les collines et est abrité par de gros arbres, toutes causes qui doivent favoriser le développement de la plante. Les caféiers ont très-belle apparence, mais ils

---

<sup>1</sup> *La Cochinchine française*, Paris (Challamel).

n'ont pas encore atteint l'âge de rendement ; aussi ne peut-on qu'entrevoir un beau résultat dans un avenir prochain, si la plantation n'est pas saccagée, comme cela arrive ordinairement vers la 4<sup>e</sup> année, par une ou plusieurs des espèces d'insectes qui vivent aux dépens de la tige ou des racines du cafier. Déjà quelques pieds sont attaqués par le *con-ha* (chenille), qui s'introduit dans les tiges et qui détruit, en creusant sa galerie, toute la partie de l'arbre située au-dessus de l'endroit où elle se trouve, tandis que la partie inférieure reste saine. Jusqu'ici, les larves de coléoptères qui rongent les racines et entraînent la perte de l'arbre n'ont pas paru. Quelques pieds sont attaqués par le *con-ray*, moins dangereux que les autres ennemis des cafiers, en ce sens qu'il ne détruit que les feuilles. Tous les cafiers plantés proviennent de semis de graines de Moka, de Ceylan, de l'ancienne propriété Blanchy et de la propriété Coutel.

Sur 11.000 cocotiers destinés à la plantation de 10 hectares de terrain, 7.000 ont été perdus faute de cultivateurs en nombre suffisant.

4.100 pieds de vanille, variété du Mexique, ayant pour tuteurs des arbrisseaux vivants du nom de *dau-me*, paraissent devoir prospérer.

En résumé, 60 hectares défrichés et plantés nécessitent 30 à 40 cultivateurs dont le salaire individuel est de 5 piastres par mois, plus un demi-picul de riz. [24]

— à Dam, la plantation occupe l'emplacement d'une ancienne habitation ou propriété agricole dont les travaux de culture doivent remonter à une quarantaine d'années, si l'on en juge par le développement des arbres fruitiers qui ont résisté.

Les plantations nouvelles consistent en 19.000 pieds de café de 4 ans, 320 pieds de poivriers de 18 mois et 150 aréquier qui nécessiteraient pour leur entretien 10 à 12 cultivateurs, tandis que depuis le commencement de janvier, malgré le salaire rémunérateur offert par les propriétaires, 3 coolies seulement ont été employés ; à cette époque, les travaux de sarclage sont nuls à la vérité, mais l'arrosage doit être incessant pour les cafiers et surtout pour les poivriers ; aussi la plantation ne tarderait-elle pas à souffrir d'un tel état de chose. Le Jury tient à récompenser les efforts tentés par MM. Coutel et Girard en décernant à la Société agricole de Phu-quoc un diplôme de médaille d'or.

---

LA QUATRIÈME EXPOSITION COLONIALE DE SAIGON  
par SCHROEDER (K.),  
secrétaire du comité agricole et industriel de la Cochinchine.  
(*Journal d'agriculture pratique*, juillet 1880, p. 444-445)

.....  
La médaille d'or de cette année a été attribuée à un propriétaire indigène d'une exploitation de plus de 100 hectares de rizières, et cela pour son installation remarquable, la bonne tenue et l'ordre qui règnent dans les moindres détails ; nous la recommandons comme modèle aux indigènes.

Une seconde médaille d'or a été accordée à la Société agricole de l'île de Phu-Quoc ; il y a dans cette exploitation, à part 19.000 pieds de cafiers de quatre ans, encore 45.000 pieds répartis sur une étendue de 30 hectares, plantés jusqu'au versant des collines boisées et sous le couvert de grands arbres. Toute cette importante plantation, comprenant encore d'autres récoltes (vanille, etc.), est dans un excellent état d'entretien.

---

Demande d'une subvention de 25.000 francs, par M. Coutel,

directeur de la société agricole de Phuquoc.  
(*Conseil colonial de la Cochinchine*, 23 novembre 1880, p. 126)

Votre commission, prenant en considération les sommes relativement élevées qui ont été dépensées par la société agricole de Phuquoc, pour l'exploitation de cette plantation, a pensé qu'il y avait lieu d'encourager cette entreprise et de venir en aide, dans une certaine mesure, aux propriétaires de cette plantation naissante.

La majorité de votre commission vous propose donc d'accorder à M. Coutel une somme de 15.000 francs, et la minorité a manifesté le désir de voir réduire ce chiffre de 15.000 francs à 1.500 piastres.

Le rapporteur, BOET.

M. SCHROEDER demande le renvoi à l'Administration.

M. BLANCHY. — Messieurs, j'appuie, non pas les conclusions de la commission, mais la demande même formulée par M. Coutel. Je crois qu'il est du devoir de l'Administration et du Conseil de s'associer dans la plus large mesure aux efforts des planteurs qui cherchent à introduire à Phuquoc la culture caférière, et, en général, de s'associer aux efforts de tous ceux qui cherchent à introduire en Cochinchine des cultures ou industries nouvelles.

Si j'ai appris à mes dépens et, je peux le dire, un peu aux dépens de l'Administration, que la culture caférière n'avait pas chance de succès sur les rives du Dong-nai, il est aujourd'hui certain qu'il n'en est pas ainsi dans le golfe de Siam, à Phuquoc, où les conditions climatériques ne sont pas du tout les mêmes.

Cette caférière a produit cette année 1.600 kg de café ; le propriétaire, d'accord en cela avec la commission agricole qui a visité la plantation il y a quelques mois, le propriétaire, dis-je, affirme que, depuis six ans, il n'a pas encore constaté sur sa plantation la présence du ver blanc qui a causé la ruine de la mienne, présence que je constatais déjà quatre ans environ après les débuts de mon entreprise. Il y a donc là, Messieurs, plus qu'une espérance, il y a une quasi-certitude de succès.

Messieurs, une brise généreuse soufflait, il y a quelques jours, dans la salle du Conseil. Vous avez largement doté, et à bon droit d'ailleurs, le cercle colonial, celui des officiers, l'ordinaire de l'infanterie de marine, MM. les chefs de service; soyons plus largement généreux encore, s'il est possible, non pas en faveur de M. Coutel (sa personne disparaît ici), mais en faveur des entreprises agricoles dont dépend la richesse, la fortune à venir de la colonie.

Messieurs, je propose au Conseil de voter une subvention de 25.000 francs pour la caférière de Phuquoc.

M. ROQUE. — Je suis partisan des encouragements à l'agriculture, surtout quand il s'agit de cultures riches que la colonie a un intérêt de premier ordre à voir se développer. Mais il est nécessaire que le Conseil ait une base pour fixer la quotité des subventions à accorder. M. Coutel a demandé 25.000 francs comme il aurait pu en demander 15.000 ou 35.000. Comme le Conseil n'a aucun élément d'appréciation et qu'il n'a pas de temps devant lui pour s'en procurer, en raison de la clôture de la session, je demanderais le renvoi à l'Administration, pour qu'elle s'entoure de renseignements pouvant servir de base à une solution équitable.

M. BLANCHY insiste et demande que sa proposition soit mise aux voix.

M. LE PRÉSIDENT met aux voix le renvoi à l'Administration.

M. VINSON demande l'appel nominal. Cette demande est appuyée par le tiers des membres du Conseil.

On voté pour :

MM. Roque, Vinson, Schroeder, Phan-cong-thanh, Cao-van-sanh, Nguyen-thanh-trung, Do-kien-phuoc.

Ont voté contre : MM. Jame, Cardi, Blanchy, Pillet, Reynaud, Boët, Blancsubé.

La voix du président étant prépondérante en cas d'égalité dans les suffrages, le renvoi à l'Administration est rejeté.

M. LE PRÉSIDENT met aux voix, au scrutin secret, la proposition formulée par M. Blanchy.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

7 voix pour la proposition de M. Blanchy.

2 voix pour 8.000 francs.

2 voix pour 15.000 francs.

3 bulletins blancs.

Ce résultat étant négatif, il est procédé à une nouvelle épreuve dont le résultat, négatif comme le premier, est le suivant :

7 voix pour la proposition de M. Blanchy.

4 voix pour 8.000 francs.

3 bulletins blancs.

M. LE PRÉSIDENT met alors aux voix les conclusions présentées par la majorité de la commission, qui sont adoptées à la majorité de 8 voix contre 6.

M. LE DIRECTEUR DE L'INTÉRIEUR pense que les 15.000 francs qui viennent d'être accordés à M. le Directeur de la société agricole de Phuquoc pourront être pris sur l'exercice 1880.

---

[Subvention]

(*Bulletin officiel de la Cochinchine française*, 1882)

Par décision du Gouverneur en Conseil privé, en date du 22 mai 1882, rendue sur la proposition du directeur de l'intérieur, et après avis de la commission chargée d'examiner les demandes de subventions présentées par les divers industriels et planteurs de la colonie, il a été accordé une subvention totale brute de 10.050 piastres, se répartissant de la manière suivante :

1° À M. Willis, pour sa brasserie de Saïgon	700
2° À M. Josselme, pour sa plantation de rocouyers à Vinh-an-zay	700
3° À M. Michelot, pour sa plantation de cannes et son usine à sucre à Lac-an	2.500
4° À M. J.-B. Coutel, pour sa plantation de cannes et son usine à sucre à Tan-phuoc	2.650
5° À M. Girard, pour son exploitation agricole de Phu-quoc	2.500
6° À M. Garcerie, pour sa scierie à vapeur à Tan-chau	1.000
Total	10.050

(7 mai 1886)

Observations relatives à la marche générale du service des prisons en Cochinchine.

ARCH. GOUV.

(*Bulletin officiel de la Cochinchine française*, 1882, p. 601)

Établissement de Phu-Quoc.

Dans le but de soustraire au contact des criminels endurcis les condamnés à une faible peine, l'administration de la Cochinchine, sur la demande de M. Girard,

commissaire de police à Pnom-Penh, propriétaire de grands terrains à Phu-Quoc, a dirigé sur cette île un certain nombre de prisonniers. Ces individus sont employés sur les plantations de M. Girard, qui reçoit du budget local une somme de six cents par homme et par jour pour leur nourriture, leur entretien et leur hospitalisation.

L'Administration trouve un avantage péculiaire dans cette combinaison, puisque la ration ordinaire d'un détenu asiatique coûte à la colonie 0 p. 065 cent, et qu'il faut y ajouter les frais de couchage et d'habillement, de médicaments, de logement et de gardiennage.

Il résulte des renseignements recueillis à Saïgon par M. l'inspecteur en chef Portier, qui n'a pas visité cet établissement, qu'il existe actuellement à Phu-Quoc environ 120 condamnés ; que les résultats obtenus sont satisfaisants ; que les condamnés acceptent avec satisfaction l'amélioration apportée à leur sort; qu'aucune plainte n'est, d'ailleurs, parvenue à l'Administration de la part des condamnés sur la manière dont ils sont traités.

Je reconnais qu'en ce qui touche le point de vue budgétaire, la mise à la disposition de M. Girard d'un certain nombre de condamnés présente quelques avantages. Mais il est permis de se demander si, au point de vue légal et répressif, l'établissement particulier de Phu-Quoc peut être considéré comme un établissement pénitentiaire régulier. D'un autre côté, je ferai remarquer que c'est l'administration d'Hatien, séparé de cette île par un bras de mer de 40 kilomètres de large environ, qui est chargé, pour la forme, de la libération des prisonniers qui ont terminé leur peine. Or, cette situation peut être, à un moment donné, la source de graves abus et, sans prétendre restreindre l'initiative privée de M. Girard, j'estime qu'il y aurait lieu de prendre certaines dispositions pour donner à l'exploitation agricole de Phu-Quoc son véritable caractère d'établissement de répression et pour assurer un contrôle plus réel de la part de l'Administration.

Vous appellerez sur ce point l'attention du Directeur de l'Intérieur et de M. le Procureur général et vous voudrez bien me faire connaître les mesures que vous aurez prises, d'accord avec ces deux fonctionnaires, en vue de concilier tous les intérêts en cause.

---

A. DE LA PORTE.

---

Demande de concession de terrains dans l'île de Phuquoc, présentée par M. Goulard, vétérinaire à Fleury-sur-Andelle (Eure).

(DOSSIER n° 16, 4<sup>e</sup> BUREAU.)  
(Conseil colonial de Cochinchine, 20 décembre 1889)

M. GARCERIE. — Il est excellent, lorsque nous pouvons le faire, de prévenir les colons des difficultés que présentent certaines entreprises. À tout ce qui a été dit, j'ajouterais ceci : en 1875, sous le gouvernement de l'amiral Krantz, il y a eu un véritable entraînement vers Phuquoc. Le Sud de l'île a été concédé au Procureur général, alors en exercice ; le Nord, à une compagnie pour l'exploitation forestière en grand ; le centre, à une société dont faisait partie mon collègue et ami M. Jame, pour la mise en valeur de prétendues mines de houille. **Je passe sous silence les terres concédées à Girard et Coutel pour les cultures des plantes riches.** Vous savez tous comment ces tentatives courageuses ont misérablement fini.

M. JAME. — J'en sais quelque chose. J'y ai laissé 25.000 francs.

Dr J.-C. Baurac, [la Cochinchine et ses habitants \(provinces de l'Ouest\)](#)(Saïgon, 1894).

[339] Dans la baie de Bay-viam, qui est à 7 kilomètres du village d'Ham-ninh, se trouvait autrefois la plantation de MM. Girard et Coutel.

Cette plantation qui comprenait : cafiers, vanilliers, gomme-gutte, poivriers, cocotiers, etc., fut le premier essai de culture entrepris à Phú-quoc sur une grande échelle. Elle a été abandonnée.

Avant de tenter quoi que ce soit dans cette île, il faut la doter de voies de communication. Espérons que notre administration coloniale saura, un jour, tirer profit des richesses forestières qui forment ainsi le plus gros de son domaine.

---

#### PALMERAIES

(Congrès d'agriculture coloniale, 21-25 mai 1918)

En 1906-1908, M. Duchesne, acquéreur de l'ancien domaine Girard à Phuquoc, l'étendait et mettait en culture 10.000 palmiers à huile.

---